

# || La Semaine

*( Il fallait oser / Face à face / Le roman-photo /  
Le buzz du Net / Ils font ça comme ça !! /  
Les questions subsidiaires / J'y étais )*

## Le vrai procès des faux souvenirs.

Sur le divan, tout était remonté: violences "in utero", incestes, mauvais traitements... Sauf que rien de tout cela n'avait existé. Victimes d'une manipulation de la mémoire, les patients ont porté plainte contre leur "thérapeute". Son procès en appel, à Paris, met en lumière le phénomène des faux souvenirs induits.

**Par Stéphanie Trastour**



**Bernard Touchebeuf et Sophie Poirot, le 11 avril 2012, au tribunal correctionnel de Paris, lors du procès en première instance de Benoît Yang Ting.**



**Une mission interministérielle dénonce depuis dix ans déjà ce type de « thérapies déviantes ».**

**C'**EST LE PROCÈS EMBLÉMATIQUE de tous les charlatans du divan. La première affaire portée devant la justice traitant d'un phénomène encore méconnu, les faux souvenirs induits. Sophie Poirot, 46 ans, et Bernard

Touchebeuf, 61 ans, devaient venir témoigner, les 2 et 3 octobre, à la barre de la cour d'appel de Paris, de l'enfer dans lequel leur thérapie les a plongés. De l'horreur de ces sessions intensives subies, et acceptées à l'époque, consistant à revivre des souffrances supposées du passé pour mieux guérir celles du présent. En première instance, en avril 2012, le thérapeute Benoît Yang Ting, aujourd'hui âgé de 78 ans, accusé d'avoir manipulé la mémoire de ses deux anciens patients, avait été condamné à un an de prison avec sursis pour « abus de faiblesse » et à 50 000 euros d'amende. Il devait aussi verser, au titre des dommages et intérêts, les sommes de 100 000 euros et 50 000 euros aux deux plaignants. Son épouse, Suzanne Yang Ting, qui était, elle, poursuivie pour recel d'abus de confiance, n'a pas été condamnée. La procureure de la République, Laetitia Felici, a qualifié les Yang Ting de « couple maléfique ». Le traitement de choc a duré douze ans pour Sophie Poirot. Le programme de son « humanothérapie », décrit par son avocat, M<sup>e</sup> Laurent Pasquet-Marinacce, comme un « thérapeute diplômé aux compétences reconnues » ? Invitation ferme à s'installer en tenue d'Eve sur le canapé, relations sexuelles imposées, privation de sommeil et de nourriture et isolement total. « *Je passais des heures nue sur un divan, plusieurs heures par jour, sept jours sur sept. Il n'y avait aucune place pour la révolte. Tout était tarifé : le droit d'interrompre la séance pour aller aux toilettes, les fautes d'orthographe relevées dans les comptes-rendus quotidiens... Même les rencontres sexuelles, qu'il présentait comme un passage obligé vers la guérison, étaient payantes!* » La facture totale sera de 238 000 euros. Pour Bernard Touchebeuf, la « thérapie » se sera étirée pendant vingt-deux ans et lui aura coûté 750 000 euros. Au fil de ces sessions, des souvenirs de la petite enfance vont ressurgir chez les deux patients. Elle croit se rappeler les scènes d'abus sexuels imposés par son père et d'autres membres de sa famille. Lui croit revoir des violences parentales. Il ira, assure-t-il, jusqu'à revivre une scène intra-uté-

rine : la tentative d'avortement de sa propre mère, alors qu'elle était enceinte de lui, à l'aide d'une aiguille à tricoter. Sophie Poirot ouvrira les yeux sur les pratiques peu orthodoxes de son thérapeute lorsqu'elle rencontrera son futur mari. De son côté, Bernard Touchebeuf finira par admettre, au bout de plus de vingt ans, l'inefficacité évidente de ce travail entrepris pour sauver son couple à la dérive. Délivré de l'emprise de son « gourou », il comprendra, tout comme Sophie Poirot, que ces sévices n'ont jamais existé. Après avoir coupé les ponts avec ses parents pendant toute la durée de la thérapie, il les reverra et constatera que ce ne sont pas les odieux personnages suggérés par Yang Ting. « *Je réalise que ce sont des gens adorables, intéressants, et surtout, qui sont dans la vraie vie.* »

**SELON L'ASSOCIATION ALERTE FAUX SOUVENIRS INDUITS**, de nombreuses autres victimes de « thérapies déviantes » ont depuis porté plainte en France. Sa présidente, Claude Delpech, souhaite que « *ce procès historique fasse jurisprudence* ». Avec l'espoir qu'il permettra d'étayer l'arsenal juridique contre cette pratique dénoncée depuis dix ans déjà par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes). Et d'enrayer le développement en France de la « thérapie de la mémoire retrouvée ». C'est aux Etats-Unis qu'est apparue la première « épidémie de faux souvenirs ». A la fin des années 1970, les techniques de « *recovered memory therapy* » y étaient très en vogue. Teintées de psychanalyse, elles prétendaient aider des patients en situation de mal-être à se remémorer sous hypnose des épisodes refoulés de leur enfance. Au début des années 1990, la méthode est dénoncée et le nombre de procès explose. Plus de 700 au cours de la décennie, selon The False Memory Syndrome Foundation (la Fondation pour le syndrome des fausses mémoires, créée aux Etats-Unis). D'abord, ce sont des patients qui poursuivent leurs parents pour des viols ayant eu lieu durant leur enfance. Puis ce sera au tour des parents injustement accusés de se retourner contre les thérapeutes. Le phénomène retombera comme un soufflé au tournant des années 2000. « *En partie grâce à sa forte médiatisation, mais aussi grâce aux scientifiques qui ont démontré à quel point la mémoire est facile à manipuler*, explique Brigitte Axelrad, professeure de psychosociologie et auteure des *Ravages des faux souvenirs ou la mémoire manipulée* (éditions Book-e-book). *Les condamnations très lourdes, pouvant se compter en millions de dollars, ont également contribué à dissuader les thérapeutes mal intentionnés.* » La France serait-elle à son tour guettée par la même épidémie ? « *Si les Français doivent traverser le même épisode tragique que les Américains lors de la "guerre des souvenirs", je les plains sincèrement* », prévient la psychologue américaine Elizabeth Loftus, mondialement reconnue pour ses travaux sur la question. ■